

L'office de chancelier dans le Code de droit canonique de 1983

Ce livre présente les compétences du chancelier diocésain, une figure très ancienne de l'administration diocésaine mais très peu étudiée. Le droit canonique lui attribue essentiellement les fonctions de rédaction, de conservation et d'expédition des actes de la curie. Cependant, au-delà de cette brièveté du Code, l'auteur démontre que chaque canon peut faire objet d'un acte juridique. Le chancelier juriste se met au service des personnes juridiques sujettes à l'autorité de l'Evêque pour les conseiller sur l'application des lois, des décrets, des instructions et des directives qui émanent du Saint-Siège, des Conférences épiscopales et de l'Evêque. En tant que notaire, il veille sur l'authenticité des actes et signale des cas pathologiques, par exemple en ce qui concerne la discipline des sacrements, en particulier, le mariage canonique ou concordataire.



IWAKA KITAMBALA Hilaire est prêtre, vice-chancelier diocésain, coordinateur du bulletin diocésain "Vita Nostra", et curé de la paroisse Sainte Lucie dans le diocèse de Cerignola-Ascoli Satriano (Italie). Docteur en Droit civil et canonique (Utroque Iure-PUL/Rome), il enseigne à l'École diocésaine de Théologie de Base. Il a publié entre autres *Pasteurs et Médiateurs*. L'Episcopat africain des pays des Grands Lacs face aux défis des droits de l'homme et de l'intégration (Turin/Paris 2015).

Illustration de couverture : Cathédrale du diocèse de Cerignola-Ascoli Satriano (photo Belviso).

ISBN : 978-2-343-10749-3
27 €



L'Harmattan

Hilaire IWAKA KITAMBALA
L'office de chancelier
dans le Code de droit canonique de 1983

Hilaire IWAKA KITAMBALA

L'office de chancelier dans le Code de droit canonique de 1983



Préface de Laurent Monsengwo Pasinya